

Rapport du Président de jury

Recrutement PACTE  
d'Adjoint administratif

*Académie de Versailles*

*Session 2008*

Présidente : Véronique POINSSOT

**48 dossiers** ont été déposés par les candidats.  
26 ont été convoqués.  
3 ne se sont pas présentés.  
La **liste d'admission** a été arrêtée à **15**.

L'épreuve orale s'est déroulée sur deux jours, le **23 et le 24 juin 2008** avec une audition de **15 minutes** par candidat.

Le jury était composé de :

Mme Marie BEAUVAIS, CROUS de VERSAILLES.

Mme Marie NARTEY, ANPE.

Mme Véronique POINSSOT, DGAFP (ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique), Présidente de la commission.

Mme Françoise VIGNES HERVIOU, rectorat de VERSAILLES.

L'impression générale qui ressort de ces entretiens est que le PACTE a atteint son objectif en ce qui concerne la population visée par ce type de recrutement : peu qualifiés, les jeunes auditionnés ont majoritairement effectué un certain nombre de « petits boulots » et cherchent à s'en sortir de différentes façons : par la formation, en travaillant dans le cadre de l'intérim (vente, supermarché, secrétariat...), de contrats à durée déterminée (missions ponctuelles, remplacements de congé maternité), par les concours (« sans concours » également) ou via des contrats PACTE dans d'autres administrations.

En ce qui concerne les lauréats :

- ceux-ci sont âgés de 19 à 25 ans, la moyenne d'âge est de 22,5 ans ;
- 2 sont des hommes (sur 3 candidats admissibles), 13 sont des femmes ;
- la moitié environ ont un BEP /CAP (certains ont tenté le bac pro sans l'obtenir), 4 n'ont aucun diplôme.

Le jury a remarqué une forte volonté de s'en sortir et la possibilité de reprendre une formation a souvent été accueillie comme un atout.

Le dispositif PACTE est bien connu d'eux.

Enfin, pour les candidats admissibles et non admis, 1 était hors champ du dispositif PACTE car titulaire du bac, 3 ne se sont pas présentés et les 7 autres n'avaient pas le niveau requis (absence de précisions dans les réponses sur l'expérience professionnelle, difficultés d'expression en dépit des questions bienveillantes du jury, insuffisance de maturité nécessaire pour travailler dans un environnement tel que celui de l'administration et plus particulièrement celui du ministère de l'éducation nationale sur des fonctions d'intendance ou auprès d'un chef d'établissement (à ce jour, peu de postes vraisemblablement disponibles après le prochain mouvement, au sein du rectorat ou à l'inspection académique), très faible connaissance de l'administration ou de « très simples » notions de fonction publique...